



Un relais pour prévenir le suicide

Octobre 2014, volume 7, numéro 1

Bulletin Sentinelles +

Ce numéro vise à transmettre une mise à jour de l'information concernant le dossier de la prévention du suicide auprès :

- ✓ *des gestionnaires-relayeurs des CSSS associés à la réalisation des plans d'action locaux en prévention du suicide;*
- ✓ *des gestionnaires des centres de prévention du suicide (CPS) et des centres d'intervention de crises (CIC);*
- ✓ *ainsi qu'auprès des intervenants-terrain des CSSS responsables de l'implantation des réseaux sentinelles.*

Il sera question :

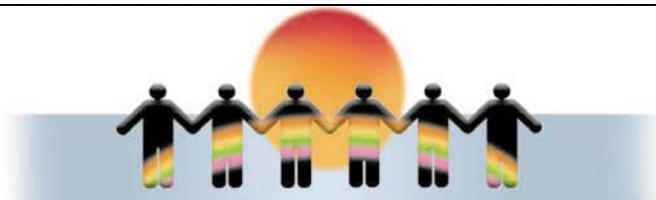
- ✓ *du programme régional de formation en prévention du suicide;*
- ✓ *du soutien financier pour certaines formations;*
- ✓ *des standards de pratiques associés à la ligne 1 866 APPELLE et;*
- ✓ *des bons coups.*

Bonne lecture!

PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION EN PRÉVENTION DU SUICIDE : DU NOUVEAU

En juin dernier, l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) nous informait de l'arrivée d'une nouvelle formation en prévention du suicide. Elle porte sur le repérage de la personne vulnérable au suicide et s'adresse aux personnes pour qui la prévention du suicide fait partie des responsabilités professionnelles sans toutefois être responsables de l'intervention complète. Cette formation d'un jour répond à un besoin qui a été longtemps exprimé. Il est important de mentionner que cette nouvelle formation ne vient en aucun cas se substituer à la formation « Intervenir auprès de la personne suicidaire selon les bonnes pratiques ». Celle-ci s'adresse aux intervenants, qui par leurs responsabilités professionnelles doivent réaliser l'intervention complète.

L'arrivée de cette nouvelle formation amène à cinq le nombre de formations offertes en Montérégie par l'équipe régionale de formateurs en prévention du suicide. Voici la description de chacune de ces formations.



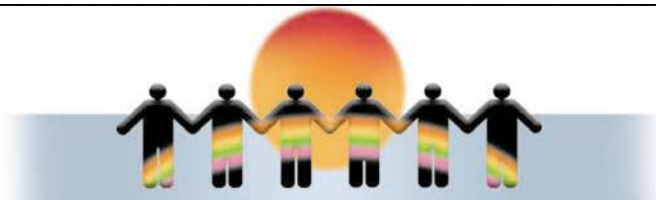
**FORMATIONS OFFERTES EN MONTÉRÉGIE
PAR L'ÉQUIPE RÉGIONALE DE FORMATEURS EN PRÉVENTION DU SUICIDE**

TITRE DE LA FORMATION	AGIR EN SENTINELLE POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE		
Participants visés	Personnes choisies pour leurs liens étroits avec les groupes ou les milieux à risque, qui s'engagent de façon volontaire		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer la personne vulnérable au suicide ▪ Vérifier la présence des idées suicidaires ▪ Recueillir les informations sur la planification du suicide ▪ Assurer la sécurité immédiate de la personne au besoin ▪ Communiquer les informations à l'intervenant désigné 		
Durée	7 heures		
Coûts suggérés par l'AQPS (*)	C : 50 \$	P : 100 \$	
Coût réel avec la participation de l'ASSSM (*)	C : 25 \$ à 0 \$	P : 50 \$	

TITRE DE LA FORMATION	REPÉRER LA PERSONNE VULNÉRABLE AU SUICIDE ET APPLIQUER LES MESURES DE PROTECTION REQUISES <i>Cette formation sera offerte dès cet automne par les formateurs des CPS ou des CIC de votre territoire</i>		
Participants visés	Personnes pour qui la prévention du suicide fait partie des responsabilités professionnelles sans toutefois être responsables de l'intervention complète et qui travaillent dans un milieu pouvant offrir les mesures de protection requises		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer la personne vulnérable au suicide ▪ Vérifier la présence des idées suicidaires ▪ Recueillir les informations permettant d'identifier le niveau de protection requis en attendant l'intervention complète ▪ Identifier les mesures de protection requises ▪ Appliquer les mesures de protection dans l'attente d'une intervention complète ▪ Assurer la sécurité immédiate de la personne au besoin ▪ Assurer la prise en charge de la personne suicidaire par l'intervenant formé 		
Durée	Minimum 3 h 30; idéalement 7 heures		
Coûts suggérés par l'AQPS (*)	1 journée : C : 50 \$	P : 100 \$	½ journée : C : 25 \$ P : 50 \$
Coût réel avec la participation de l'ASSSM (*)	1 journée : C : 25 \$	P : 50 \$	½ journée : C : 12,50 \$ P : 25 \$

TITRE DE LA FORMATION	INTERVENIR AUPRÈS DE LA PERSONNE SUICIDAIRE SELON LES BONNES PRATIQUES		
Participants visés	Personnes pour qui la prévention du suicide fait partie des responsabilités professionnelles et qui sont responsables de l'intervention complète		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer la personne vulnérable au suicide ▪ Vérifier la présence des idées suicidaires ▪ Procéder à une intervention complète : explorer les critères d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire en travaillant l'ambivalence et le repositionnement et convenir d'un plan d'action ▪ Estimer la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire ▪ Conclure en sécurité ▪ Assurer la sécurité immédiate de la personne au besoin ▪ Faciliter l'accès au suivi et aux services ▪ Offrir un suivi adapté à la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire ▪ Utiliser des stratégies de communication pour maintenir la personne en ligne 		
Durée	21 heures		
Coûts suggérés par l'AQPS	350 \$		
Coût réel avec la participation de l'ASSSM	135 \$ à partir de septembre 2014	155 \$ à partir de septembre 2015	175 \$ à partir de septembre 2016

(*) C = référence aux organismes communautaires
P = référence aux organisations publiques du réseau de la santé



**FORMATIONS OFFERTES EN MONTÉRÉGIE
PAR L'ÉQUIPE RÉGIONALE DE FORMATEURS EN PRÉVENTION DU SUICIDE
(SUITE)**

<i>TITRE DE LA FORMATION</i>	<i>ALERTE SANTÉ-RÉPARTITEUR 911</i>
Participants visés	Personnes occupant un poste de répondant de la centrale Alerte Santé ou 911
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier l'impact de ses croyances, valeurs et limites, ainsi que de sa position personnelle face au suicide ▪ Reconnaître son rôle auprès des personnes suicidaires et adopter des attitudes propices à l'intervention ▪ Assurer la sécurité immédiate de la personne
Durée	7 heures
Coûts suggérés par l'AQPS	100 \$
Coût réel avec la participation de l'ASSSM	50 \$

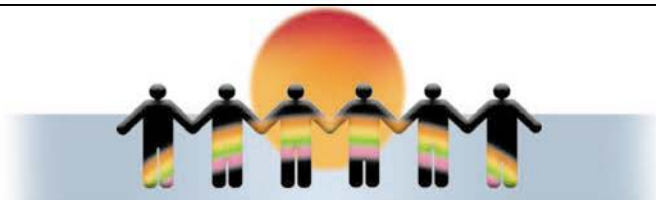
<i>TITRE DE LA FORMATION</i>	<i>MESURES DE POSTVENTION À LA SUITE D'UN SUICIDE</i>
Participants visés	Personnes ayant au préalable suivi une des formations suivantes et qui par ses fonctions a un rôle à jouer dans les mesures de postvention de son milieu: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprendre pour la vie ▪ Sentinelle ▪ Repérage ▪ FAQPS
Objectifs	Assurer la sécurité immédiate de la personne au besoin
Durée	7 heures
Coûts suggérés par l'AQPS	Gratuit 20 \$ pour le manuel du participant
Coût réel avec la participation de l'ASSSM	Gratuit 20 \$ pour le manuel du participant

SOUTIEN FINANCIER AUX FORMATIONS

FORMATION : « SENTINELLE »

Pour une deuxième année, le milieu pourra compter sur une aide financière afin de soutenir le déploiement des réseaux sentinelles sur votre territoire. En effet, la Direction de santé publique conjointement avec les directeurs des CPS et des CIC a décidé d'accorder un montant de 24 200 \$, dans le cadre du budget régional de formation en prévention du suicide, pour l'implantation et le maintien des réseaux sentinelles, et ce, pour l'année 2014-2015.

Ce montant sera réparti également entre les 11 territoires de CSSS, soit une somme de 2 200 \$. Étant donné que le budget régional de formation en prévention du suicide est géré par le CPS, ce sont les CPS et les CIC qui recevront les montants correspondants au nombre de CSSS qu'ils desservent sur leur territoire. **Pour les territoires du CSSS Pierre-Boucher et du CSSS Champlain-Charles-Le Moyne, ce sont les deux CSSS qui recevront le montant.**



FORMATIONS : « REPÉRER LA PERSONNE VULNÉRABLE AU SUICIDE » ET « INTERVENIR AUPRÈS DE LA PERSONNE SUICIDAIRE SELON LES BONNES PRATIQUES »

L'an dernier, l'Agence avait procédé à une allocation de 30 926,40 \$ pour le remboursement des frais de participation à la formation « Intervenir auprès de la personne suicidaire selon les bonnes pratiques » (voir lettre du 19 novembre 2013). Pour cette année, un montant de 15 000 \$ est accordé et pourra servir à réduire les frais d'inscription de ces deux formations. Ce montant sera lui aussi divisé entre les 11 CSSS, soit 1 360 \$ chacun et sera envoyé aux CPS et aux CIC.

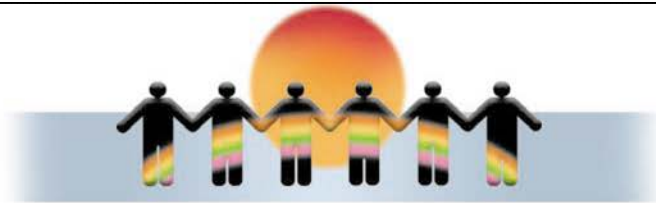
Je vous invite donc à communiquer avec votre CPS/CIC de votre territoire afin de planifier, comme vous le faisiez déjà, l'utilisation de ces allocations. Le tableau 1 résume ces informations.

Tableau 1 – Montants accordés pour les formations : « Sentinelle », « Repérer la personne vulnérable au suicide » et « Intervenir auprès de la personne suicidaire selon les bonnes pratiques »

ORGANISME RECEVANT LE BUDGET	TERRITOIRE DE CSSS	MONTANT SENTINELLE	MONTANT AUTRES FORMATIONS
CPS de la Haute-Yamaska	de la Haute-Yamaska	2 200 \$	1 360 \$
	La Pommeraie	2 200 \$	1 360 \$
	• Total	4 400 \$	2 720 \$
CPS Pierre-De-Saurel	Pierre-De Saurel	2 200 \$	1 360 \$
CPS du Haut-Richelieu	Haut-Richelieu–Rouville	2 200 \$	1 360 \$
CIC Contact Richelieu-Yamaska	Richelieu-Yamaska	2 200 \$	1 360 \$
CIC Maison sous les arbres	Jardins-Roussillon	2 200 \$	1 360 \$
	de Vaudreuil-Soulanges	2 200 \$	1 360 \$
CIC Le tournant	du Suroît	2 200 \$	1 360 \$
	du Haut-St-Laurent	2 200 \$	1 360 \$
	• Total	6 600 \$	4 080 \$
CSSS Pierre-Boucher	Pierre-Boucher	2 200 \$	1 360 \$
CSSS Champlain–Charles-Le Moyne	Champlain–Charles-Le Moyne	2 200 \$	1 360 \$

ACTIVITÉS DE SOUTIEN À LA FORMATION « INTERVENIR AUPRÈS DE LA PERSONNE SUICIDAIRE SELON LES BONNES PRATIQUES »

À l'occasion de la rencontre des relayeurs en février dernier, le projet de réaliser une enquête sur les besoins des intervenants afin de soutenir le déploiement d'activités de suivi à la formation vous a été présenté. Ce projet s'est déroulé selon l'échéancier prévu et le rapport final sera disponible sous peu. Les recommandations de ce rapport seront utiles pour l'élaboration d'activités de suivis pour le maintien des compétences acquises lors de la formation.



LA LIGNE 1 866 APPELLE

Les standards de pratique associés à la ligne 1 866 APPELLE devraient être diffusés au cours de l'automne par le MSSS. Cet été, un exercice de validation de ces standards a été réalisé. Une fois disponibles, ces standards serviront de points de repère afin de maintenir la qualité de la réponse téléphonique en Montérégie.

LES RÉSEAUX SENTINELLES : FORMATION MISE À JOUR

Comme annoncé l'automne dernier, la nouvelle formation « Sentinelle » mise à jour par l'AQPS est maintenant déployée à la grandeur du Québec.

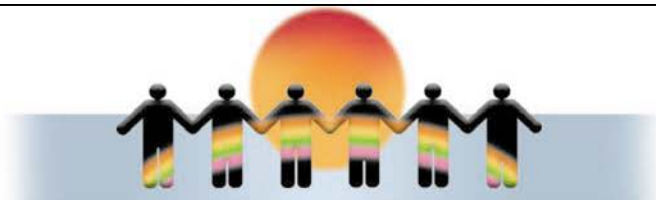
Depuis l'hiver 2014, l'équipe régionale de formateurs en prévention du suicide a eu la chance de réaliser des activités de mise à jour auprès des sentinelles déjà formées et d'offrir dorénavant la nouvelle formation à de futures sentinelles.

LES RÉSEAUX SENTINELLES : L'AFFICHE

Il est toujours possible d'obtenir des affiches « Sentinelles ». Elles peuvent être utilisées pour annoncer l'existence d'un réseau sentinelles dans un milieu, aider au recrutement de futures sentinelles, ou tout simplement annoncer un événement en lien avec les réseaux sentinelles. Les affiches ne sont pas datées, ce qui facilite leur utilisation.

Alors, pourquoi vous en priver!





DES BONS COUPS

RSL de Vaudreuil-Soulanges

Souignons récemment la parution sur le territoire du RLS de Vaudreuil-Soulanges d'un petit journal pour leur réseau de sentinelles.

La mobilisation, ça marche...

Mentionnons également la mobilisation de plus en plus marquée pour souligner la **Journée mondiale de prévention du suicide**. Cette année, plusieurs territoires ont organisé des marches permettant de rassembler de nombreuses personnes.



*Voilà pour ce bulletin de nouvelles en bref!
Merci et bonne continuité dans le dossier prévention du suicide!*

Pour nous joindre :
Dominique Gagnon, 450 377-9605, poste 223
Youcef Ouadahi, 450 928-6777, 4354



Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie

Québec 
Direction de santé publique

BULLETIN RÉGIONAL DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE